

**Compte rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de la Marne »
30 septembre 2010, Mairie de Meaux**

Rédacteur : B.Lelaure

Geneviève Wortham, présidente du comité de pilotage, ouvre la séance et rappelle les grandes étapes qui ont conduit à l'élaboration du document d'objectifs.

Benoît Lelaure, chargé de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts, présente ensuite les grandes lignes du contenu du DOCOB et rend compte des premières actions qui ont été menées dans le domaine agricole.

La présentation est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne/documents-a-telecharger>

La présentation d'environ 45 minutes est suivie par des échanges entre les participants.

La liste des participants en présentée en annexe

Bilan des échanges :

Eric Dubois, membre de l'association pour la protection de l'environnement de Sainte-Aulde (APESA) et directeur des études pour le cabinet Octobre environnement, souhaite savoir si la démarche menée sur le site Natura 2000 des boucles de la Marne est concertée avec d'autres démarches environnementales qui pourraient avoir lieu en amont ou en aval du site. Monsieur Dubois demande notamment s'il existe des relations avec le département de l'Aisne.

Benoît Lelaure précise qu'en aval du site Natura 2000 des Boucles de la Marne, on rencontre le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis qui comprend la boucle de la Haute-Île sur les bords de la Marne. Des échanges entre les populations d'oiseaux des deux sites Natura 2000 sont possibles. En amont il n'y pas de sites Natura 2000 à proximité. Il est très probable cependant que d'autres démarches liées à la protection de l'environnement existent (SAGE, RNR...) dans la vallée de la Marne picarde ou champenoise. Aucun contact n'a été pris dans ce sens pour le moment avec la région voisine.

Olivier Patrimonio de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) rapporte que des mesures de conservation du râle des genets existent sur les bords de Marne en Champagne-Ardenne.

La réglementation rendant plus difficile l'urbanisation dans les sites Natura 2000, Eric Dubois craint que l'on assiste à un report aux abords des zones Natura 2000, sans que l'on se préoccupe de l'effet de bordure que pourrait avoir les aménagements.

Fabrice Pruvost de la Direction départementale des territoires (DDT) explique que la France a été condamnée pour mauvaise transposition de la directive Habitats et qu'un décret, sorti en 2010, élargit le champ d'application de l'évaluation des incidences à de nombreuses procédures soumises à déclaration ou autorisation. Ce décret fixe une liste nationale des régimes d'encadrement qui devront à partir de maintenant faire l'objet d'une évaluation des incidences. Cette liste nationale doit être complétée par une liste locale qui sera élaborée dans chaque département. Dans cette première liste locale, la notion de bande tampon est prise en compte. D'autre part, une deuxième liste locale devra être élaborée. Elle ciblera des activités ou travaux qui ne font aujourd'hui l'objet d'aucune procédure d'encadrement. Les activités de chasse et de pêche pourraient être intégrées à la deuxième liste locale

Caroline Jaroszeck de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux souhaite savoir si une distance a été retenue. Monsieur Pruvost répond que les distances sont précisées par type de projets mais qu'il ne peut pas être plus précis car la liste est toujours en cours d'élaboration actuellement.

Madame Lopez d'Ile-de-France environnement s'inquiète du dispositif d'effarouchement des mouettes qui a été mis en place sur la base de loisirs de Jablines-Annet. Elle se demande si ce dispositif n'est pas de nature à perturber la reproduction de la Mouette mélanocéphale.

Monsieur Saint-Bonnet, directeur de la base de loisirs de Jablines-Annet, rappelle tout d'abord les faits qui ont conduit à l'installation de ce dispositif. En 2006, une contamination du plan d'eau par des salmonelles a contraint la BPAL à fermer ses portes en plein été. Cette fermeture s'est accompagnée d'un manque à gagner très préjudiciable pour la base. La cause de cette contamination fut attribuée aux regroupements importants de laridés qui passent la nuit sur le plan d'eau après s'être nourri dans le centre d'enfouissement des déchets de Claye-Souilly. Pour prévenir ce problème, la BPAL a fait installer des haut-parleurs, dont les émissions sonores effraient les mouettes et goélands qui vont alors se poser ailleurs.

Monsieur Saint-Bonnet rappelle que la base est composée de 13 plans d'eau, seuls deux d'entre eux sont équipés de ce dispositif d'effarouchement ce qui permet aux mouettes de disposer d'autres plans d'eau où elles peuvent stationner et se reproduire. Monsieur Saint-Bonnet souligne que les émissions n'ont pas le même impact sur toutes les espèces d'oiseaux. Certaines n'y sont absolument pas sensibles (foulques, grèbes huppés). Enfin, il est précisé que la BPAL vient d'obtenir cette année le pavillon bleue pour la bonne qualité de ses eaux de baignade.

Geneviève Wortham, conseillère régionale et présidente du comité de pilotage, fait remarquer que cette solution est un bon exemple de conciliation entre activités de loisirs et enjeux environnementaux.

Madame Huot-Daubremont, directrice du centre ornithologique de la région Île-de-France (CORIF), souhaiterait tout de même qu'une étude soit menée pour mieux connaître l'impact de ce dispositif sur les espèces d'oiseaux de l'annexe I qui ont justifié la désignation du site Natura 2000. Benoît Lelaure confirme que l'impact sur des oiseaux tel que le Blongios nain est méconnu et qu'une évaluation pourrait être intéressante. La phrase suivante a été rajoutée dans la partie 6.6.1 « Les impacts de ce dispositif pour l'avifaune d'intérêt communautaire sont difficiles à évaluer et pourront faire l'objet d'investigations dans les années à venir. »

Monsieur Labourdette, adjoint au maire de la commune de Congis-sur-Thérouanne et membre de l'association pour la valorisation de l'espace naturel du Grand-Voyeux (AVEN), estime que le DOCOB est de bonne qualité mais juge que les aspects liés à la chasse et à la pêche sont abordés de manière trop légère et que des précisions devraient être apportées. Il pense que les impacts négatifs de la chasse ne sont pas assez mis en avant notamment lorsque l'activité cynégétique s'exerce en bordure de zones protégées telles que sur le domaine régional du Grand-Voyeux. Il s'inquiète notamment des effets sur l'Édicnème criard, le Harle piette et le Fuligule nyroca.

La phrase suivante a été rajoutée au DOCOB dans la partie 6.6.1 :

« Les propriétés privées qui jouxtent la propriété régionale du Grand-Voyeux vont l'objet d'une chasse au gibier d'eau. Cette proximité induit parfois des dérangements pour l'avifaune hivernant sur les plans d'eau régionaux non chassés. »

Benoît Lelaure explique que la chasse est détaillée boucle par boucle dans le DOCOB. La pression a été évaluée comme faible sur l'ensemble de la ZPS car :

- il y a beaucoup de terrains publics qui ne sont pas ou très peu chassés
- la chasse concerne surtout le grand gibier et rarement le gibier d'eau
- la plupart des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visés dans le DOCOB ont quitté la France au moment de l'ouverture de la chasse.

Le DOCOB conclut donc que cette activité n'est pas de nature à détériorer l'état de conservation des espèces du site Natura 2000. Néanmoins, le cas de l'Édicnème criard peut être problématique. Cette espèce rejoint ses quartiers d'hiver pendant l'automne, les

observations les plus tardives vont jusqu'à début décembre. Avant de migrer, les oiseaux d'un même secteur se rassemblent en groupe pouvant dépasser une centaine d'individus. Deux zones de regroupement sont connues en vallée de la Marne. L'une en dehors de la ZPS près de Vignely, l'autre sur la commune d'Isles-lès-Meldeuses à l'intérieur du site Natura 2000. La chasse dans ces secteurs peut être dérangeante pour cette espèce qui a besoin d'une grande quiétude à cette période de l'année. Des dérangements n'ont pas été constatés lors des prospections mais ils sont possibles, ils ont donc été identifiés dans le DOCOB. Benoît Lelaure ajoute qu'un envol simultané de perdrix grises et d'Édicnèmes peut conduire à des confusions par les chasseurs qui pourraient alors blessés ou tués des Édicnèmes par erreur. Monsieur Millet, de l'Office national de la chasse et la faune sauvage (ONCFS), rappelle que les chasseurs ont un permis de chasse et qu'ils savent tout à fait faire la différence entre ces deux espèces.

Fabrice Pruvost souligne que la DDT devra dans les semaines qui viennent discuter avec l'ensemble des partenaires du monde cynégétique afin définir ce qui devra à l'avenir faire l'objet d'une évaluation des incidences (schéma départemental de gestion cynégétique...).

Collette Huot-Daubremont s'étonne d'une des conclusions du DOCOB. En effet, un tableau sur les évolutions des activités socio-économiques pour les 5 ans à venir prévoit une baisse du nombre de chasseurs. Il est noté que cette baisse pourrait provoquer une augmentation du nombre de sangliers et du nombre de prédateurs (renards, mustélidés) qui pourrait conduire à une destruction plus importante des nichées. Madame Huot-Daubremont considère que la prédation est un phénomène naturel et que cette conclusion n'a pas à apparaître dans le DOCOB.

Benoît Lelaure explique que l'objectif de ce tableau est d'imaginer des scénarios sur l'évolution des espèces d'intérêt communautaire en fonction de l'évolution pressenties des activités socio-économiques. Cet exercice est difficile. Pour la chasse, l'impact de la régulation des prédateurs sur le succès de reproduction des oiseaux est méconnu et peu étudié. Il semblait être acceptable d'en faire mention. La rédaction du DOCOB est la suivante : « Selon les informations de la fédération de chasse le nombre de chasseurs est stable depuis quelques années mais pourrait évoluer à la baisse en raison de l'âge moyen des chasseurs. La diminution du nombre de chasseurs ne devrait pas avoir de fortes répercussions sur les populations des espèces d'intérêt communautaire. On peut tout de même se poser la question de l'impact d'une moindre régulation des populations de sangliers et de prédateurs sur le succès de reproduction des nichées. »

Il est proposé pour intégrer la remarque du CORIF et de supprimer la dernière phrase.

Arnaud Augé, de la fédération départementale des chasseurs, tient à préciser que les perturbations ne sont pas toujours dues aux chasseurs et que les autres utilisateurs (agriculteurs, randonneurs...) peuvent aussi causer des dérangements lors des regroupements postnuptiaux des Édicnèmes criards. D'autre part, en matière de prédation Monsieur Augé affirme que la pratique de l'agrainage permet de fixer les populations de sangliers dans des secteurs restreints.

Jean-Pierre Labourdette s'interroge sur l'intérêt de maintenir coûte que coûte des milieux pionniers favorables à l'Édicnème criard alors que ces milieux sont naturellement voués à l'embroussaillage. Il considère que c'est un travail sans fin. Il se questionne également sur la priorité des actions à mener. L'enjeu le plus fort est-il l'entretien des roselières ou le maintien de milieux pionniers dans les zones sèches ? Enfin, il considère que la pose de radeau à sternes n'est pas une solution satisfaisante sur le long terme.

Benoît Lelaure exprime son accord vis-à-vis de ces questions de fond qui n'ont pas toujours de réponses évidentes. Concernant l'Édicnème criard, la fin de l'exploitation des granulats en vallée de la Marne annonce un report progressif des couples fréquentant les carrières en exploitation vers les terres agricoles. Par conséquent, l'enjeu pour cette espèce est surtout de

garantir un bon succès de reproduction dans les espaces cultivés en favorisant l'implantation de bandes enherbées et la diversité des cultures (cultures de printemps). Les mesures agro-environnementales devraient permettre d'aller dans ce sens. Pour les zones humides, le maintien voire la restauration des roselières est une priorité pour la ZPS. La mise en place de radeaux à sternes n'est à utiliser qu'en dernier recours. Il est préférable de travailler sur la création et l'entretien d'ilots.

Christian Dubois, maire adjoint de la commune de Précy-sur-Marne, insiste sur la nécessité de prendre en compte les impacts négatifs liés à l'utilisation des zones naturels par les quads et autres usagers non autorisés. Il s'agit d'un problème récurrent pour les communes.

Fabrice Pruvost rappelle que Natura 2000 n'a pas vocation à interdire les activités dans le milieu naturel. Lorsque celles-ci s'exercent dans l'illégalité ce sont les forces de l'ordre qui doivent être prévenues. Natura 2000 n'apporte pas d'outils à la lutte contre les engins motorisés dans les milieux naturels. Seule la mise en défens par des clôtures peut éventuellement être utilisée.

Geneviève Wortham rajoute qu'il n'est pas prévu de réaliser la surveillance des milieux naturels dans le cadre de Natura 2000.

Christian Dubois pense qu'il serait tout même important de faire de la communication vers le grand public pour inciter à de bonnes pratiques.

Olivier Renault, du conseil général (CG) du 77, témoigne de la démarche mise en place par le Département. En effet, le CG a rédigé une charte encadrant la pratique des loisirs motorisés.

Eric Dubois estime que l'impact de la fréquentation dans les milieux naturels est souvent sous-estimé. Les espaces ouverts de type friches, pelouses invitent le promeneur (pédestre ou motorisé) à pénétrer dans ces milieux sans forcément qu'il réalise l'impact pour la faune et la flore. Il pense que des actions doivent être menées pour limiter les perturbations.

Olivier Patrimoine fait relativiser l'impact de la fréquentation en donnant l'exemple du parc de la Courneuve en Seine-Saint-Denis. Ce parc accueille plusieurs centaines de milliers de personnes par an et héberge une avifaune variée dont le Blongios nain.

Colette Huot-Daubremont s'interroge sur certaines MAE du DOCOB :

- Pourquoi n'y a-t-il pas de MAE pour la réduction des produits phytosanitaires alors que cette action est recommandée dans plusieurs fiches espèces ?
- Les dates d'intervention sur les haies ne sont pas assez restrictives.
- L'absence de dates d'interdiction de fauche sur les prairies semble en contradiction avec les enjeux de préservation de l'avifaune.

Christophe Sotteau, de la chambre d'agriculture, et Benoît Lelaure apportent des réponses à ces trois questions :

- la faible proportion de terres agricoles dans la ZPS (475 ha) et la faible part de la SAU de chaque exploitation dans la zone (11% en moyenne) rend la mise en place des mesures de réduction des phytos difficilement envisageable. Tout d'abord pour des raisons techniques : s'engager dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires demande une révision globale du système d'exploitation (rotation, types de cultures etc). Mettre en place cette mesure sur une petite partie de l'exploitation freine beaucoup les agriculteurs. Le deuxième aspect est financier. Les mesures de réduction des phytos sont rémunérées à hauteur de 100€/ha environ. Le montant de l'aide est significatif que si la surface engagée est importante. Enfin, le suivi de ces mesures est complexe et demande une forte technicité de l'opérateur. L'AEV ne dispose pas aujourd'hui de cette expertise. Cette explication a été rajoutée en introduction des MAE dans le DOCOB.
- Les dates des interventions sur les haies ont été fixées en cohérence avec le cahier des charges élaboré par la chambre d'agriculture sur d'autres territoires seine-et-marnais. Christophe Sotteau explique que les dates ont été choisies larges pour laisser de la

souplesse aux agriculteurs. Néanmoins, lors du montage de la MAE, il est tout à fait possible de recommander à l'agriculteur d'intervenir dans une période plus restreinte (novembre-février).

- Les prairies sont très rares dans la ZPS (3 à 5 ha seulement). Elles ne sont pas utilisées par les espèces de l'annexe 1 pour se reproduire mais seulement comme zone d'alimentation. Les agriculteurs intéressés par des MAE n'étaient pas favorables à la restriction des dates de fauche. Par conséquent, il a été choisi une mesure moins exigeante d'un point de vue écologique mais « contractualisable » par les agriculteurs. Geneviève Wortham souligne que le souci majeur a été de construire des mesures réalistes afin qu'elles puissent réellement être mises en œuvre sur le terrain.

Monsieur Lenfant, agriculteur et maire de Charmentray, rappelle que les systèmes d'aides agro-environnementales existent déjà depuis plusieurs années (elles ont changé de nom plusieurs fois au cours de leur existence). Les agriculteurs ont fait de nombreux efforts pour intégrer l'environnement dans leurs pratiques. Monsieur Sotteau rajoute que la chambre d'agriculture est porteur en 2010 de 6 territoires à enjeu biodiversité dans le département.

Olivier Gabens souhaiterait qu'une carte des périmètres réglementaires des installations classées apparaissent dans le DOCOB. La couche ad hoc doit être fournie par la DRIEE. Benoît Lelaure s'engage à intégrer ces nouvelles cartes (celles-ci sont présentées en annexe).

Pascal Duez tiens à ce que plusieurs points soient précisés dans le DOCOB. Il est fait mention d'une possible extension des carrières sur la commune de Précly-sur-Marne. Cette extension ne pourra pas avoir lieu car le carrier est en train de réaménager les terrains et a terminé l'extraction. Monsieur Duez estime qu'il n'est pas nécessaire de faire mention de cette extension. D'autres éléments concernant les carrières et installations classées apparaissent comme imprécis, la DRIEE s'engage à transmettre par écrit, à l'AEV, les éléments nécessaires à la modification de cette partie. Les modifications apportées au paragraphe sur les carrières sont présentées en annexe de ce compte rendu.

Eric Dubois fait remarquer que sur la commune d'Isles-lès-Villenoy l'extraction est terminée depuis plusieurs années mais la déclaration d'abandon n'a pas été faite. Pascal Duez répond que cette situation est rare mais peu arrivée. Un dossier de cessation finale d'activité doit être présentée au préfet en 2011.

Olivier Gabens souhaite savoir si l'extension de la ZPS présentée dans les annexes va avoir lieu bientôt. Benoît Lelaure explique qu'il y a un intérêt scientifique avéré à étendre la ZPS. Les investigations d'Ecosphère l'ont démontré. Néanmoins la démarche demande du temps et surtout de la concertation. Elle sera débutée en 2011 en partenariat avec l'ensemble des membres du COPIL.

Madame Faloise, conseillère municipale sur la commune de Jablines, rapporte que le PLU de la commune de Jablines a été refusé par les services de l'Etat en raison d'une prise en compte insuffisante des incidences sur le site Natura 2000. Une réunion le 12 octobre est programmée pour discuter de cette question.

Monsieur Dreveton intervient pour signaler que sa commune va entamer l'élaboration de son PLU.

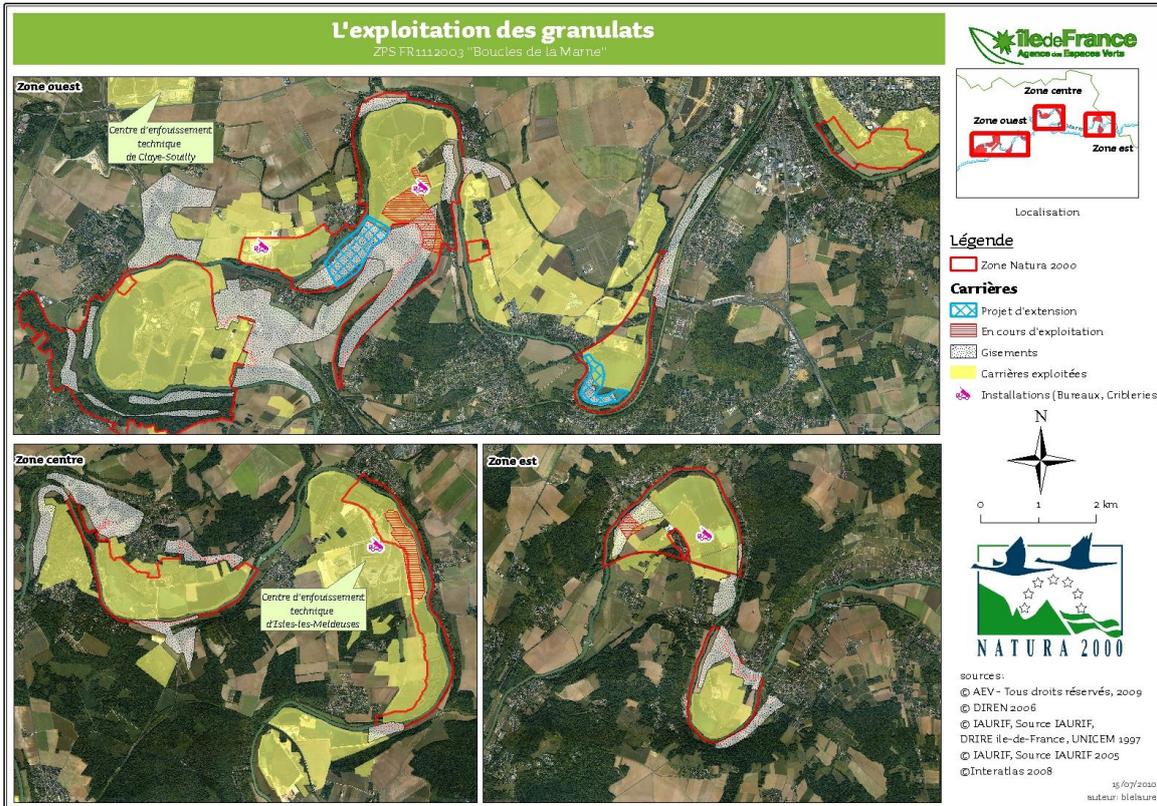
Benoît Lelaure rappelle que l'animateur Natura 2000 peut accompagner les communes dans la réalisation des PLU sur le volet biodiversité et incidences sur le site Natura 2000.

Après ces échanges, Geneviève Wortham propose que le DOCOB soit soumis au vote du comité de pilotage. **Le document est validé à l'unanimité.**

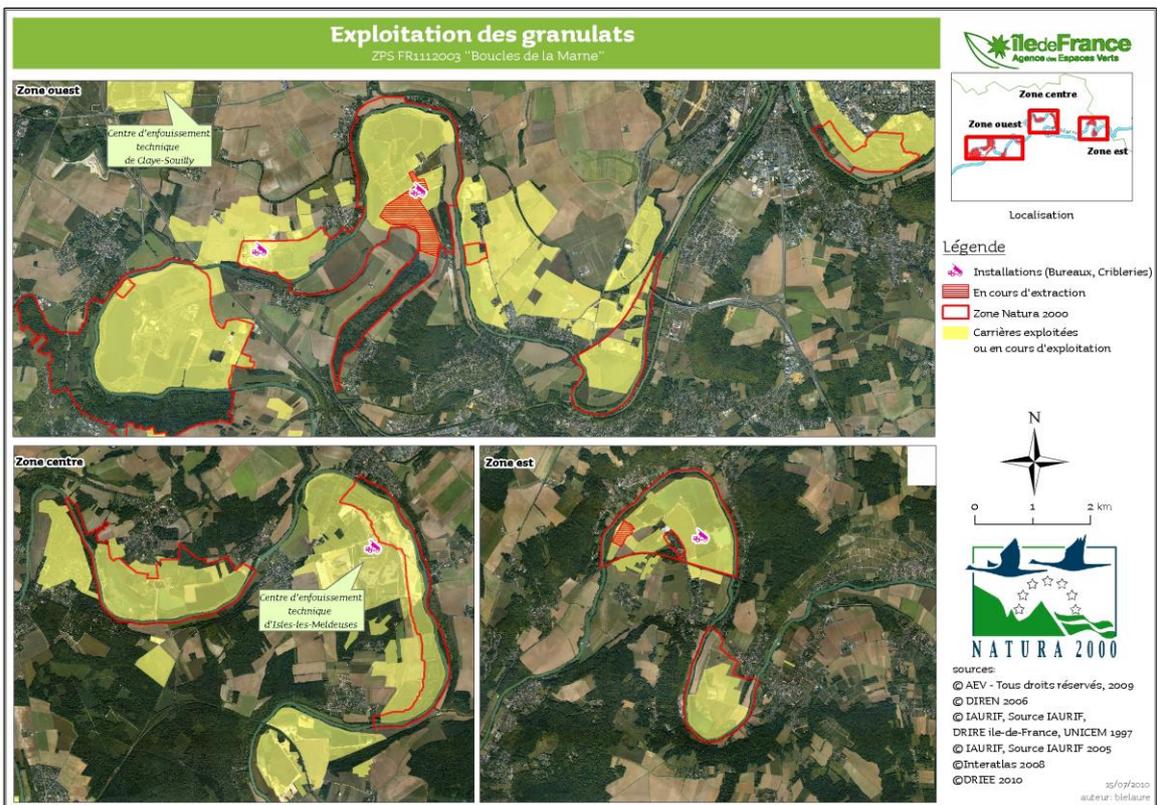
Après ce vote, la séance est levée.

ANNEXES

Carte modifiée Avant modification

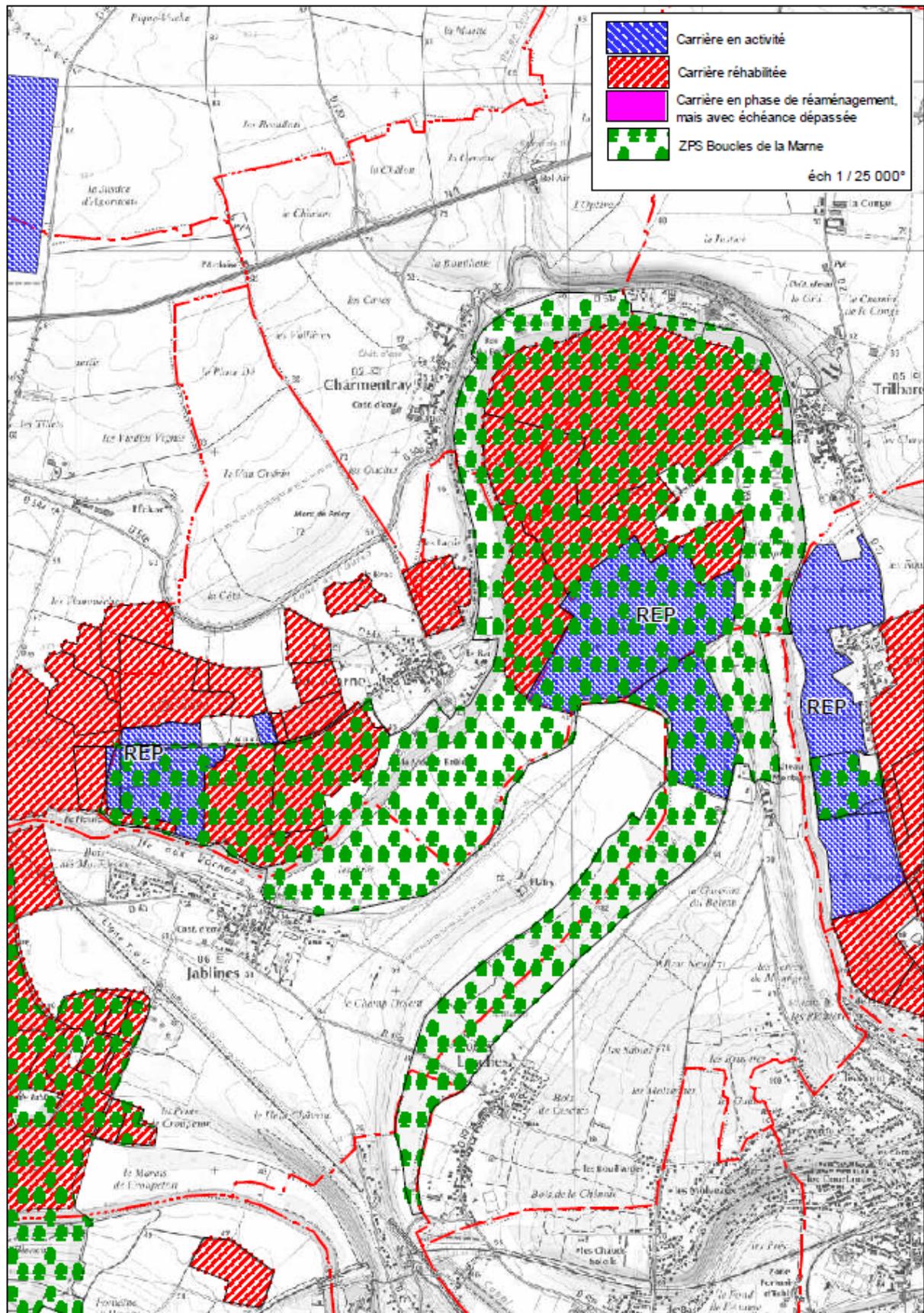


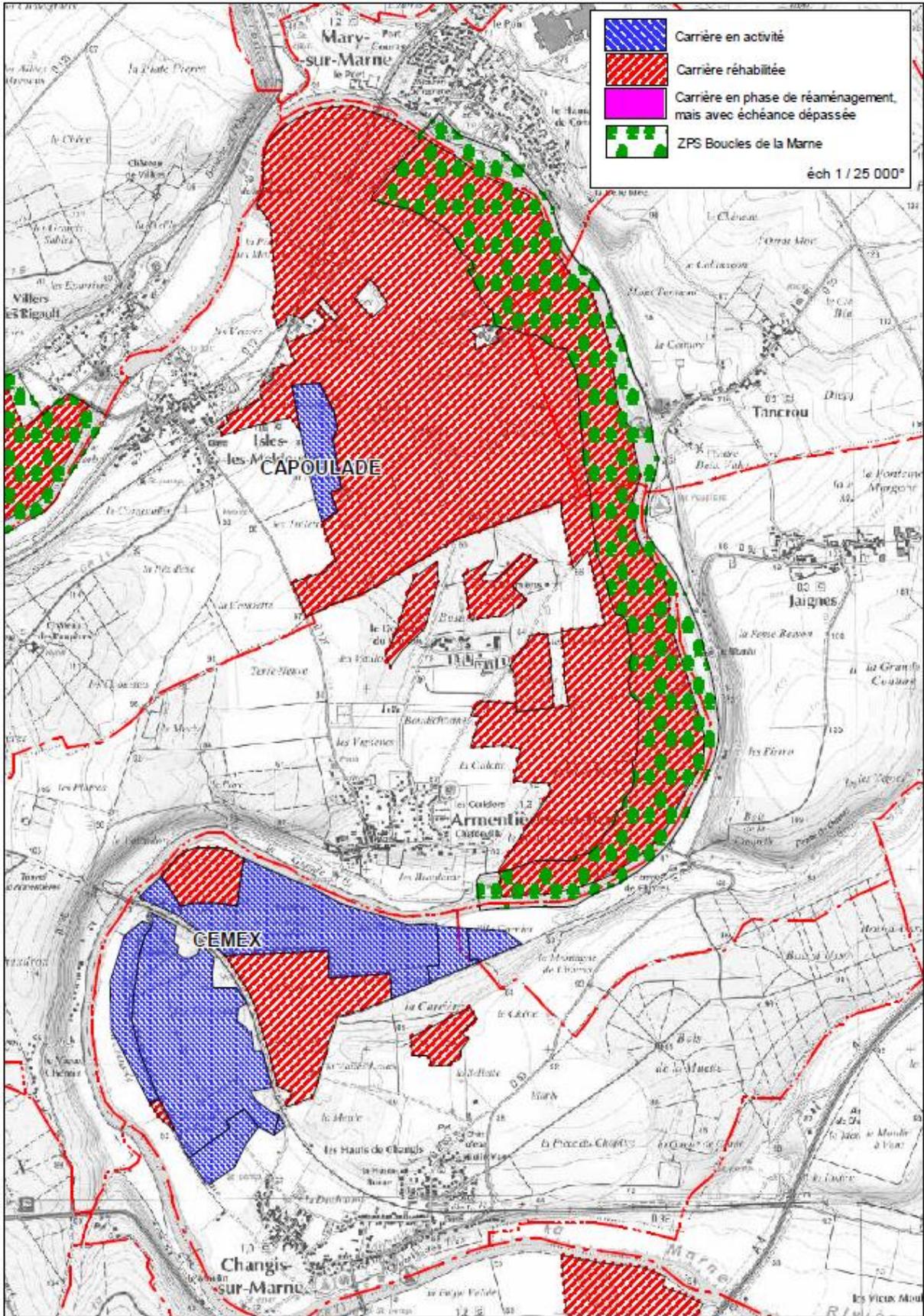
Après modification



Cartes ajoutées dans le DOCOB

Source DRIEE-IF





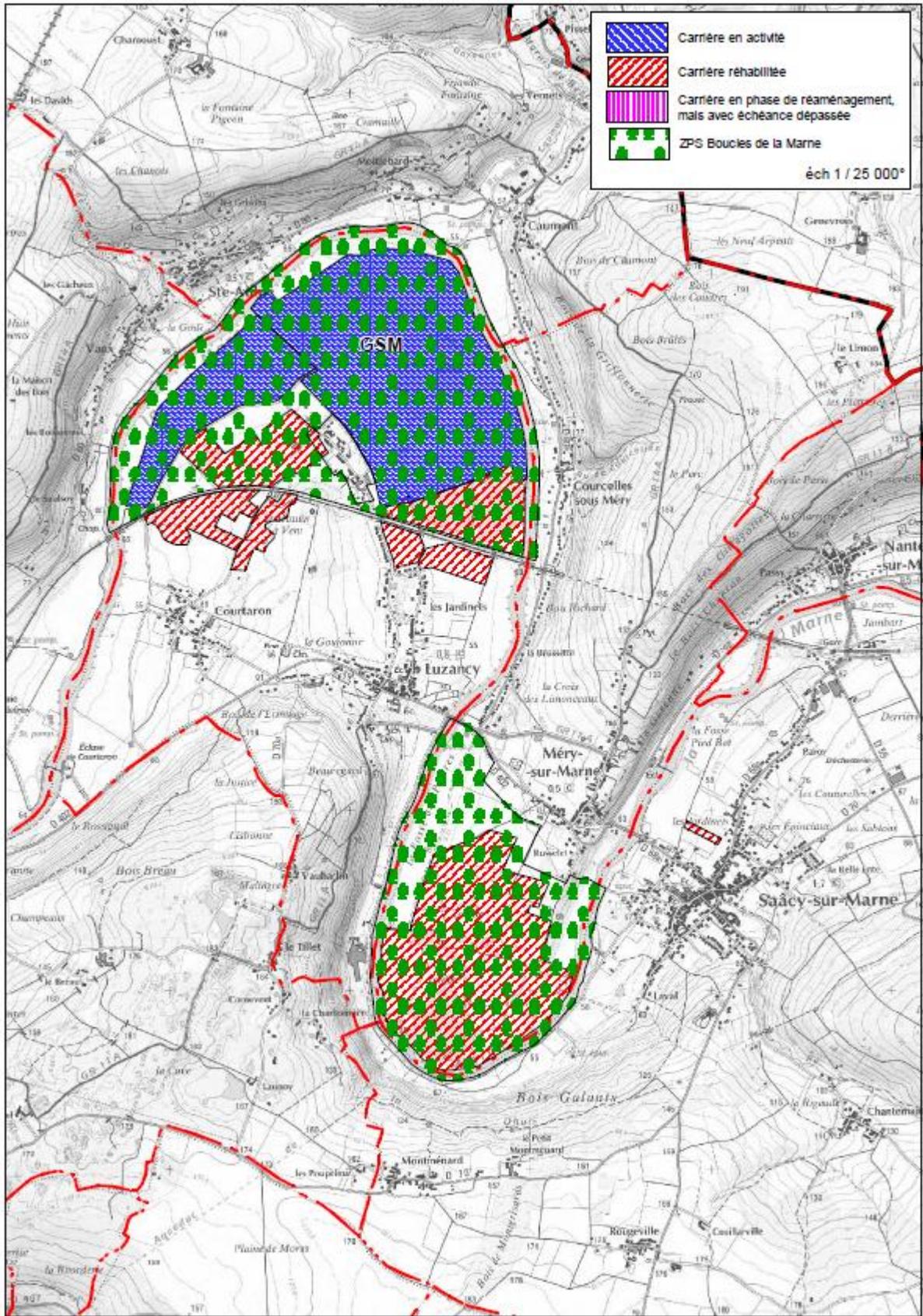


Figure 1. Localisation des sites de carrières et des ZPS Boucles de la Marne.

Les sites de carrières sont répartis dans la zone d'étude. Les sites de carrières en activité sont situés dans la zone de la vallée de la Marne, notamment à Courcelles sous Mery, Mery-sur-Marne et Saacy-sur-Marne. Les sites de carrières réhabilités sont situés dans la zone de la vallée de la Marne, notamment à Courcelles sous Mery, Mery-sur-Marne et Saacy-sur-Marne. Les sites de carrières en phase de réaménagement, mais avec échéance dépassée, sont situés dans la zone de la vallée de la Marne, notamment à Courcelles sous Mery, Mery-sur-Marne et Saacy-sur-Marne. Les ZPS Boucles de la Marne sont situés dans la zone de la vallée de la Marne, notamment à Courcelles sous Mery, Mery-sur-Marne et Saacy-sur-Marne.

Les sites de carrières sont répartis dans la zone d'étude. Les sites de carrières en activité sont situés dans la zone de la vallée de la Marne, notamment à Courcelles sous Mery, Mery-sur-Marne et Saacy-sur-Marne. Les sites de carrières réhabilités sont situés dans la zone de la vallée de la Marne, notamment à Courcelles sous Mery, Mery-sur-Marne et Saacy-sur-Marne. Les sites de carrières en phase de réaménagement, mais avec échéance dépassée, sont situés dans la zone de la vallée de la Marne, notamment à Courcelles sous Mery, Mery-sur-Marne et Saacy-sur-Marne. Les ZPS Boucles de la Marne sont situés dans la zone de la vallée de la Marne, notamment à Courcelles sous Mery, Mery-sur-Marne et Saacy-sur-Marne.

Les sites de carrières sont répartis dans la zone d'étude. Les sites de carrières en activité sont situés dans la zone de la vallée de la Marne, notamment à Courcelles sous Mery, Mery-sur-Marne et Saacy-sur-Marne. Les sites de carrières réhabilités sont situés dans la zone de la vallée de la Marne, notamment à Courcelles sous Mery, Mery-sur-Marne et Saacy-sur-Marne. Les sites de carrières en phase de réaménagement, mais avec échéance dépassée, sont situés dans la zone de la vallée de la Marne, notamment à Courcelles sous Mery, Mery-sur-Marne et Saacy-sur-Marne. Les ZPS Boucles de la Marne sont situés dans la zone de la vallée de la Marne, notamment à Courcelles sous Mery, Mery-sur-Marne et Saacy-sur-Marne.

Modification de la partie 6.4 « Les carrières et les centres d'enfouissements techniques »

La partie 6.4 a été modifiée comme suit :

6.4. Les carrières et les centres d'enfouissement technique⁴

6.4.1. Les carrières de granulats et installations annexes

Activité économique majeure du territoire, l'extraction de granulats a profondément remanié le paysage. 60 %⁵ de la Zone de Protection Spéciale a été exploitée soit environ 1400 ha (source IAU, carte 16).

Les carrières⁶ de sables et graviers alluvionnaires ont connu un essor important après la guerre 39-45. Les sables alluvionnaires étaient une ressource proche et facilement mobilisable. Dans les boucles de la Marne, l'ouverture des premières carrières date des années 50. Les carrières de Meaux furent les premières utilisées mais c'est dans les années 60-70 que la plupart des carrières du site Natura 2000 ont été ouvertes (voir tableau ci-après), au détriment des surfaces agricoles.

Après 40 ans d'exploitation, il subsiste, en 2009, 5 carrières autorisées dans la ZPS mais seuls deux sites font encore l'objet d'une activité extractive (boucle de Luzancy et Trilbardou, carte 16 et annexe 30). Pour les autres, les réaménagements sont en cours ou en voie d'achèvement. Les volumes extraits totaux atteignaient environ 550 000 tonnes par an en 2008 (voir tableau ci-après), ils sont en nette régression depuis. En plus des matériaux extraits à proximité, les installations peuvent traiter et stocker des produits venant d'autres sites.



Carrière de Luzancy, © B.Lelaure



Installations (stockage, tri...) de Précý-sur-Marne © Interatlas 2005

⁴ Les ISDI sont traitées dans cette partie

⁵ Surface de la Marne déduite, il s'agit d'un ordre de grandeur

⁶ Le terme carrière est définie en annexe 6

Les granulats extraits de la vallée sont principalement destinés à la fabrication de bétons. Cette activité génère de nombreux emplois indirects. Deux sociétés sont principalement concernées : La REP, Routière de l'Est Parisien du groupe Véolia et GSM du groupe Italcementi group. La société Capoulade, qui pendant longtemps a exploité les boucles de Congis-sur-Thérouanne et d'Armentières-en-Brie a terminé l'extraction de sable et s'est reconvertie dans le stockage des déchets ultimes et dans la maturation des mâchefers.

Les gisements

Les gisements approchent de leur fin. En l'état actuel des autorisations, l'extraction de granulats et le réaménagement au sein de la ZPS devraient être terminés en 2014 (voir tableau ci-après). Largement exploitée depuis des décennies, la vallée de la Marne est en voie d'épuisement, la production a chuté de 50% depuis 2002 (IAURIF, 2008). L'activité d'extraction touche à sa fin, cependant certaines installations de traitements (cribleries, bassins de décantation...) vont probablement rester en place et recevoir des matériaux venant d'autres sites (cas de Luzancy).

Réaménagements

Le type de réaménagement des carrières conditionne fortement les futures potentialités d'accueil des sites pour les oiseaux. La plupart des zones d'extraction ont laissé derrière elles des plans d'eau aux formes géométriques peu attractives pour les oiseaux. Ces plans d'eau présentent en général des berges abruptes et une végétation arborée (saules, aulnes) dense sur leurs berges. En dehors du Martin pêcheur qui niche dans les berges et éventuellement du Pic noir qui peut venir s'alimenter dans les ripisylves, ces plans d'eau présentent peu d'intérêt pour l'avifaune visée par Natura 2000. Ils constituent néanmoins des zones d'hivernages intéressantes pour les anatidés. Certains plans d'eau, sans avoir bénéficiés d'aménagements particuliers ont développé des végétations plus favorables à l'avifaune. C'est le cas des anciens bassins de décantation où étaient déversées les eaux provenant du lavage des graviers. Ces bassins, remblayés par les argiles issues du lavage des matériaux, ont souvent été colonisés par des roselières occupées aujourd'hui par le Blongios nain ou le Butor étoilé.

Les préoccupations environnementales prenant du poids dans la réglementation, les derniers réaménagements ont été réalisés en tenant compte des enjeux liés à la biodiversité. Ainsi dans la boucle de Congis-sur-Thérouanne, le carrier, en partenariat avec la Région, la commune, le Département et l'Agence de l'eau, a

réalisé en 2006 l'aménagement d'une zone humide de 150 ha. L'objectif poursuivi était de créer les conditions nécessaires à l'expression de la biodiversité et donc à l'accueil des oiseaux.

Plus rarement, le réaménagement choisi fut la remise en état du site en terres agricoles. Ce réaménagement permet de retrouver un état proche de celui existant avant l'exploitation des granulats. Il peut présenter des intérêts écologiques notamment pour des espèces de plaine comme le Busard Saint-Martin ou l'Œdicnème criard mais peut aussi conduire au comblement de plans d'eau colonisés par des espèces d'intérêt communautaire (voir ci-dessous).



Zone Natura 2000 à Vignely avant le réaménagement, 2005
© Interatlas 2005



Zone Natura 2000 à Vignely après le réaménagement (prévu pour 2013)
© source REP

6.4.2. Les carrières souterraines de gypse

A partir du milieu du 18^{ème} siècle, des carrières de gypse ont été creusées sur le massif des Vallières. Toute une activité industrielle se développe alors autour de l'exploitation du gypse et de l'albâtre entre la fin du 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècle. L'exploitation du gypse s'est prolongée jusqu'au années 30-40 puis a été remplacée par la culture des champignons pendant quelques années. On estime que la forêt des Vallières repose sur 30% de carrières souterraines. Cette activité n'a pas eu de répercussions directes sur l'avifaune. Elle impacte surtout les chiroptères. Aujourd'hui, les risques liés à la présence des carrières souterraines a conduit l'AEV à interdire l'accès à de multiples secteurs de la forêt, délimitant ainsi des zones de quiétudes pour l'avifaune.

6.4.3. Les centres d'enfouissement technique

Deux centres d'enfouissement techniques (CET) sont présents à proximité de la ZPS (voir carte 16) :

- le CET de Claye-Souilly
- Le CET d'Isles-lès-Meldeuses

Ces deux installations ont des impacts significatifs sur les populations d'oiseaux de la ZPS. Ils fournissent une source d'alimentation à de nombreux laridés (Mouettes rieuses et goélands) et à des rapaces dont notamment le Milan noir qui niche dans la ZPS.

L'exploitation de granulats a bouleversé les paysages et l'écosystème de la vallée, modifiant par conséquent le cortège d'oiseaux fréquentant les sites. Les carrières sont des interlocuteurs essentiels pour la réussite de la mise en œuvre du programme Natura 2000. La prise en compte des exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire lors de la définition des plans de réaménagement des carrières et pendant leur exploitation est un des axes qui pourra être encouragé dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Cependant, la fin de l'extraction des granulats pose aussi la question de l'avenir des milieux réaménagés et notamment de leur gestion.

Pratiques positives pour l'avifaune à favoriser dans le cadre de Natura 2000	Pratiques jugées défavorables pour l'avifaune
Entretien de milieux ouverts Création d'habitats favorables aux espèces de l'annexe 1 (zones humides, milieux pionniers) Maintien de zones isolées et peu fréquentées Maintien de fronts de taille en période de reproduction	Destruction d'habitats d'espèces (forêt alluviale, plaine agricole...) Dérangements liés à l'activité d'extraction

Nom activité	Nom de la carrière (dans la ZPS)	Date début	Date fin ⁷	Surface exploitée dans la ZPS (ha) ⁸	Surface restant à exploiter dans la ZPS ⁷	Tonnage extrait/an ⁹	Nombre de personnes travaillant sur le site	Nom de la société exploitant ou ayant exploité le site
Carrières de granulats et installations de traitement	Carrières de Méry-sur-Marne	années 70	2002	60	0	exploitation terminée	0	CEMEX
	Carrières de Luzancy	années 60	2012, maintien installations de traitement ?	30	35 ha	200 000 t/an	5	GSM, Italcementi Group
	Carrières d'Isles-lès-Melénus et Amantières	1957	Date inconnue	340	0	exploitation terminée	0	Sablrières CAPOULADE, CEMEX
	Carrières de Congis-sur-Thérouanne	début 1970	2006	360	0	exploitation terminée	une personne chargement de péniches	Sablrières CAPOULADE, CEMEX
	Carrières de Meaux	années 50	années 1989	65	0	exploitation terminée	0	Sablrières de Meaux
	Carrières de Vignely	1989	2013	10	0	Extraction terminée	4	REP
	Carrières d'Isles-lès-Villenoy	années 1960	Fin extraction années 2000, cessation administrative 2011	80	25 ha	exploitation terminée	0	Carrières d'Isles-lès-Villenoy
	Carrières de Trilbardou	1960	2014	220	60 ha	250 000 t/an	9	REP
	Carrières de Précý-sur-Marne	1970	2010	75	0	100 000 t/an	9	REP
	Carrières de Jablines	années 60	années 2000	400	0	exploitation terminée	0	Sablrières de Meaux
	30 sites	5 carrières autorisées dont 2 avec activité extractive en cours	1 400 ha	100 ha sont encore exploitables	550 000 tonnes/an	27 personnes travaillent en permanence dans la ZPS	3 sociétés exploitent en 2008	

Etat des lieux des carrières au sein de la ZPS des boucles de la Marne (source enquêtes, IAU, DRIEE), année 2008, (carte 35 et annexe 30)

⁷ Cette date correspond à la fin « probable » du réaménagement, néanmoins le statut de carrière peut être conservé si des installations de traitements restent en place

⁸ Il s'agit d'un ordre de grandeur.

⁹ La donnée provient des enquêtes, les chiffres peuvent être très variables d'une année sur l'autre en fonction de l'état du gisement

Liste des personnes présentes lors de la réunion du comité de pilotage

Madame Geneviève WORTHAM, Présidente du comité de pilotage et conseillère régionale	Monsieur Arnaud TOSITTI Agence des espaces verts
Madame Caroline JAROSZEK Chargée de mission à la communauté d'agglomération du Pays de Meaux	Monsieur Benoît LELAURE Agence des espaces verts
Madame Chloé DORDONNAT Conseil général de Seine-et-Marne Direction de l'Eau et de l'Environnement Service Sites et Réseaux Naturels	Monsieur Sébastien TRESONNE Agence des espaces verts
Monsieur Christophe GUYON ONEMA Service départemental de Seine-et-Marne	Monsieur Claude COVAREL Nature Environnement 77
Madame Béatrice FAGNON Sous-préfecture de Meaux Bureau des affaires générales Section politiques publiques	Monsieur Fabrice PRUVOST Direction des territoires de Seine-et-Marne
Monsieur Dominique MILLET Chef de service à l'ONCFS	Monsieur Hervé DENIZO Maire-adjoint de Carnetin
Monsieur Eric DUBOIS Association APESA, Bureau d'études Octobre environnement	Monsieur Henri LENFANT Maire de Charmentray
Olivier RENAULT Chef du bureau Biodiversité Conseil général de Seine-et-Marne	Monsieur Raymond BOVIO Maire-adjoint de Charmentray
Monsieur Philippe BUSCH Comité départemental de Canoë-Kayak	Monsieur Jean-Pierre LABOURDETTE Maire-adjoint de Congis-sur-Thérouanne
Madame Mireille LOPEZ Administrateur Nature Environnement Seine-et-Marne	Monsieur Henri ORLOWSKI Maire d'Isles-lès-Villenoy
Monsieur Patrick LAUNAY Association pour la Valorisation de l'Espace Naturel du Grand Voyeux	Madame Denise FALOISE Conseillère municipale de Jablines
Monsieur Arnaud AUGE Fédération départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne	Monsieur Paul THOMERET Maire-adjoint de Tancrou
Monsieur Michel SAINT-BONNET Directeur de la base de loisirs de Jablines-Annet	Monsieur Jacques DREVETON Maire de Trilbardou
Monsieur Christophe SOTTEAU Chargé d'Etudes Biodiversité Chambre d'Agriculture de Seine et Marne	Madame Aurélie PAINDAVOINE chargée de mission Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
Madame Marie SAUSSEREAU Chargée études et biodiversité Chambre d'Agriculture de Seine et Marne	Monsieur Géry WAYMEL Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
Monsieur Olivier PATRIMONIO Chargé de mission Natura 2000 Direction Régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement	Monsieur Pascal DUEZ Inspecteur des installations classées Direction Régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement
Madame Colette HUOT-DAUBREMONT Directrice Centre Ornithologique d'Ile-de-France	Monsieur William HUIN Chargé de mission Centre Ornithologique d'Ile-de-France
Monsieur Olivier GABENS Chef du département Foncier et Environnement Secteur Ile-de-France Est GSM	